

PROMÉTHÉE

Revue Mensuelle

Le Numéro } FRANCE : 3 fr.
 } ÉTRANGER : 5 fr.

ABONNEMENT

Un an..... 30 francs.
ÉTRANGER.... 50 francs.



Organe de
défense nationale
des Peuples
du

CAUCASE } Géorgie
 } Azerbaïdjan!
 } Caucase du Nord

de l'UKRAINE et du TURKESTAN

Directeur : Georges GVAZAWA

SOMMAIRE

L'Indépendance de la Mandchourie	***
Le problème du Caucase	D ^r Mir YACOB
Regard vers l'Ukraine	Ed. HARAUCOURT
La Censure Soviétique	M. TCHOKAEF
Le Problème géorgien et le Socialisme	***
Lettres de Géorgie	D.
En Azerbaïdjan	A. KAPLAN
La Souveraineté des États-membres de la Confédération Caucasienne	M. M.
La famine en Ukraine	D. BONY.
Revue de la Presse : <i>Notre protestation.</i>	

CHRONIQUE

Caucase du Nord. — Ukraine

DIRECTION & ADMINISTRATION :
4, Villa Malakof — PARIS (16^e)



PROMÉTHÉE

Organe de Défense Nationale
des Peuples du Caucase, de l'Ukraine
et du Turkestan

L'indépendance de la Mandchourie

Dans cette période d'anxiété, de pessimisme, voire même de découragement que nous traversons, la reconnaissance officielle de l'indépendance de la Mandchourie par le Japon est un événement qui retient l'attention et qui ne manquera pas de réjouir tous les amis de la liberté des peuples.

Il est vrai que la nouvelle a été accueillie à Genève avec quelque réserve, voire même avec une certaine mauvaise humeur mais cela s'explique plutôt par les conditions particulières du travail de la grande institution genevoise que par la nature de l'événement lui-même. C'est ainsi que M. de Valera n'a pas manqué, en sa qualité de président du Conseil de la Société des Nations, d'exprimer son regret du fait que « le Japon n'a pas attendu la discussion du rapport de la commission Lytton pour reconnaître l'Etat mandchou et signer avec lui un traité ». Le célèbre révolutionnaire irlandais, actuellement Président de l'Etat libre d'Irlande, a oublié l'histoire de sa propre patrie : son regret n'est, en fin de compte, qu'un blâme adressé non seulement au Japon mais aussi au peuple mandchou lui-même, lequel n'a fait que suivre dans la mesure de ses forces le chemin tracé par la vie et l'activité de ce même M. de Valera. De son côté, M. Politis, élu président de l'Assemblée générale de la Société des Nations a exprimé le même sentiment, dans des termes, il est vrai, plus diplomatiques. Il n'a pas dit non plus ce qu'on aurait pu attendre de lui sous la réminiscence du glorieux passé de sa patrie qui, la première, se souleva contre la tyrannie étrangère montrant aux autres le chemin de l'évolution politique du monde moderne.

M. Lytton, à son tour, désireux de s'acquitter de la mission dont il avait été chargé, présenta à la Société des Nations un volumineux rapport sur la situation générale en Extrême Orient. Travail formidable où se trouvent exposées toutes les questions litigieuses qui se heurtent et s'enchevêtrent sur le territoire mandchou. Mais, à vrai dire, on s'égare dans cette complexité de questions ainsi que dans un labyrinthe parce qu'on n'y voit pas le fil conducteur qui mènerait à une issue, c'est-à-dire à une solution juste et équitable du problème qui se pose. Pourtant, rien n'est plus facile que de le trouver, il s'impose même à tout esprit impartial car, à tout prendre, il n'y a là qu'une question qui domine et qui doit dominer toutes les autres : c'est la liberté du peuple mandchou lui-même.

Et c'est précisément cet aspect du problème qui échappe le plus,



attendu qu'il est considéré comme quantité négligeable, comme une valeur qui n'en aurait aucune. Par contre, on fait un tapage étourdissant autour de l'impérialisme japonais et de sa politique agressive contre la Chine. Mais voyons la chose d'un peu plus près.

La Chine a pleinement le droit de s'enorgueillir de sa vieille civilisation, mais il n'en est pas moins vrai que la Chine contemporaine n'est pas un Etat organisé, encore moins une nation au sens propre du mot. C'est tout un continent avec autant de nations qu'on en compte en Europe. Entre ces nations il n'y a souvent aucun lien de race, ni de langue, ni de religion. L'on sait qu'après la chute de la dynastie mandchoue la Chine se disloqua à vue d'œil; dans chaque province commencèrent à surgir des aventuriers ou quelque chef de brigands qui se déclarait général ou maréchal et entraînait aussitôt en lutte avec un rival, chef d'une province voisine. Depuis, la Chine est déchirée par ces luttes intestines qui éclatent de part et d'autre et qui ne finissent jamais. De ce fait, le marasme complet des affaires n'a cessé de s'accroître. Les transactions commerciales, l'industrie, le commerce, tout a été arrêté et les paysans, ruinés, s'en sont allés grossir les rangs des bandes de brigands. Le danger de ces bandes n'est pas moins inquiétant : fréquemment, l'on apprend en Europe, l'enlèvement de missionnaires et de voyageurs qui ne sont remis en liberté que contre de fortes rançons après avoir bien souvent subi les pires outrages, surtout lorsqu'il s'agit de femmes. La Chine, dans son état actuel, incarne le chaos et l'anarchie. Cet état de choses se répercute en Mandchourie et les vagues de cette anarchie en marche menacent de déferler jusqu'aux portes du Japon. Mais il est une autre vague de chaos et d'anarchie : c'est celle qui vient de la Russie soviétique. Cette dernière comprend très bien tout le profit qu'elle peut retirer de la situation actuelle de la Chine. On sait avec quelle énergie la Russie soviétique poursuit son œuvre de destruction dans l'Asie tout entière. De la Mongolie extérieure qu'elle a déjà conquise, son influence s'étend d'un jour à l'autre d'une façon inquiétante sur toute la Chine. En présence de ce spectacle, le Japon ne pouvait rester inactif. Dans son propre intérêt et dans celui de la Mandchourie, il devait se dresser contre l'anarchie envahissante, contre l'insécurité et la barbarie, et prendre toutes mesures susceptibles de conjurer le péril. C'est ce qu'il a fait. C'était son devoir envers lui-même aussi bien qu'envers l'humanité. Ce qui lui fait particulièrement honneur, c'est qu'il n'a pas oublié de sauvegarder les intérêts les plus sacrés du peuple mandchou : sa souveraineté nationale.

La Mandchourie est un pays grand et riche. Son territoire bien délimité comprend 1 million de kilomètres carrés et une population de 30 millions d'âmes. Elle a une longue histoire chargée de gloire, elle a toutes les possibilités pour constituer un Etat libre, parfaitement viable. Il est vrai que le pays est encore infesté de bandes de brigands mais on peut être sûr que cet héritage, résultat de la domination sino-russe, ne sera bientôt plus qu'un triste souvenir. Voilà donc le pays qui émerge du chaos chinois et qui, grâce à l'appui moral et matériel d'une grande puissance, s'affirme comme une personnalité internationale. Que peut-on objecter ? Le droit des gens enregistre la naissance d'un nouvel Etat. La Société des Nations n'a pas autre chose à faire.

Cette thèse, si simple soit-elle, n'en provoque pas moins une opposition tenace de la part de la Chine. Elle invoque l'article 10 du Pacte aux

termes duquel, en effet, « les membres de la Société des Nations s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression *extérieure* l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les membres de la Société des Nations ». Or, la Mandchourie n'a jamais signé le Pacte, elle n'est pas membre de la Société des Nations et l'acte de déclaration de son indépendance ne peut être qualifié d'*agression extérieure*. L'article 10 ne peut donc jouer en l'occurrence. Si les patriotes chinois espèrent entraîner dans cette voie la grande institution genevoise et lui faire jouer le rôle de gendarme afin de plier une « province rebelle » sous le joug chinois, ils se trompent et se préparent de cruelles déceptions.

Il est encore un autre récif sur lequel on craint de voir se briser le frêle esquif mandchou. C'est l'intervention des Etats-Unis qui se placent eux aussi sur le terrain juridique et déclarent que la reconnaissance par le Japon de l'Etat mandchou indépendant constituerait une violation du Traité de neuf Puissances relatif au maintien du *statu quo* territorial en Extrême Orient. Cette thèse nous paraît insoutenable. Le fait de reconnaître un Etat qui s'est lui-même déclaré indépendant de la Chine n'implique aucun avantage territorial pour le Japon.

Mais laissons aux hommes plus compétents ces subtilités juridiques. Ce qui nous intéresse, c'est le conflit de deux idées qui se disputent la domination sur le monde : l'une est l'idée constructive de Patrie, l'autre l'idée destructive du bolchevisme. C'est la première qui triomphe dans une partie de l'Extrême Orient. Partie d'Europe, étouffée en Ukraine, au Caucase et au Turkestan par l'armée des hordes moscovites, elle renaît en Mandchourie pour créer un nouveau rempart de la civilisation contre l'action funeste des forces qui menacent la paix du monde.



LE PROBLÈME DU CAUCASE

Le problème du Caucase est devenu un problème du jour. La situation géographique et politique du Caucase a une importance mondiale. Si l'on porte son attention sur la situation géographique, il apparaît que l'isthme du Caucase sépare deux continents mais il est en même temps le pont qui unit deux civilisations, les civilisations occidentale et orientale. C'est par le Caucase que passent les routes qui servent de lien entre les pays industriels de l'Europe et les marchés de la vieille Asie.

Si l'on jette un coup d'œil sur une carte du Caucase l'on s'aperçoit combien ce pays si riche a joué un rôle politique et économique important dans le passé et combien considérable est son importance dans l'avenir. Grâce à lui, les deux mers qui le baignent, la mer Noire et la mer Caspienne se trouvent en contact avec les pays du Moyen Orient, la Perse, l'Afghanistan, l'Inde et le monde musulman dans son entier. C'est pourquoi la solution équitable du problème du Caucase est appelée à jouer un rôle de premier plan dans les destinées de l'humanité. Cette vérité n'a pas besoin d'être démontrée.

En consultant le passé l'on constate l'importance jouée au temps des grandes migrations par cette grande route à travers le Caucase, l'une des plus courtes, des plus commodes, pour passer d'un continent à l'autre, pour se rendre d'Europe en Asie. C'est pourquoi celui qui sera possesseur de ce carrefour géographique sera le véritable maître des destinées de ces deux continents. Si cette clé mondiale se trouve dans les mains d'un Etat puissant, cela entraînera incontinent la nomination sur l'Orient et l'Occident.

C'est ce qui explique pourquoi la Russie s'est de tout temps efforcée de se saisir et de tenir ferme dans ses mains l'isthme du Caucase. Pour arriver à ses fins, la Russie a fait au cours des siècles des efforts inouïs aussi bien dans le domaine militaire que diplomatique. Et cela se conçoit si l'on considère que la Russie, en raison de sa situation géographique, exposée aux rigueurs d'un climat particulièrement froid, a toujours cherché une issue vers le Sud, vers les pays ayant un climat plus doux et une nature plus riche. C'est ainsi qu'elle a été amenée à se saisir des riches pays du Sud. Mais elle a eu aussi un autre but : elle a voulu atteindre les mers chaudes, avoir une issue vers l'Océan. Ce fut là, la raison du testament historique de Pierre le Grand qui parlait de la nécessité de s'emparer de Constantinople pour imposer ensuite la domination sur l'Inde. C'étaient là des instructions et un programme bien établi pour l'expansion politique future de la Russie. Il faut marcher sur Constantinople et l'Inde, disait Pierre, attendu que le possesseur de ces deux points stratégiques sera le maître du monde et sa domination s'étendra sur toute l'humanité.

C'est au nom de cet idéal que la Russie a fait couler et continue encore de nos jours, à faire couler tant de sang. Tous les gouvernements de Russie ont toujours été fidèles au testament de Pierre.

Pour atteindre ce but, la Russie avait le choix de trois routes : la première de ces routes passait par les Balkans. Deux siècles durant, la



Russie s'efforça de s'emparer des Balkans pour étendre ensuite sa domination sur Constantinople. Toute une série de guerres avec la Turquie, les détachements successifs des peuples balkaniques d'avec la Turquie furent les étapes de ce plan, mais la Russie ne tarda pas à se trouver en présence d'une Europe hostile à ce plan. Les efforts des diplomates européens amenèrent la création d'un bloc d'Etats balkaniques qui en s'émancipant de toute influence russe formèrent une barrière contre les aspirations de la Russie et sa mainmise sur Constantinople.

La deuxième route qui s'offrait à la Russie pour atteindre l'Inde et la Perse passait par le Turkestan. Elle se lança donc dans cette voie, mais elle se heurta à des difficultés d'ordre géographique et climatique : les immenses steppes et les déserts de sable d'une part et le climat brûlant du Turkestan.

Il ne restait que la troisième route, celle du Caucase, plus courte et plus commode. A partir du XVIII^e siècle la Russie s'efforce de se frayer un passage. Elle s'engage dans une lutte qui se prolonge deux siècles durant, lutte cruelle qui se poursuit nonobstant les innombrables victimes et dans des flots de sang. Les Russes trouvèrent devant eux des peuples résolus à vendre chèrement leur liberté. Ils opposèrent donc une résistance farouche au flot envahisseur sans cesse renouvelé et firent preuve d'une vaillance, d'une bravoure à toute épreuve. Dans cette lutte où chaque pouce de terre fut durement disputé, les peuples du Caucase furent, au point de vue moral, de beaucoup supérieurs aux Russes car ils savaient qu'ils défendaient leur terre, leur liberté alors que les envahisseurs n'étaient que des conquérants qui menaient l'offensive sur un territoire étranger. Il convient en outre de signaler que les troupes russes étaient composées de paysans soumis au servage qui n'arrivaient point à comprendre les causes qui les avaient ainsi amenés à se battre dans ces montagnes du Caucase.

La conquête du Caucase comprend plusieurs étapes : ce fut d'abord la conquête des plaines au Nord de la chaîne du Caucase, sur lesquelles vivait en 1760 une laborieuse population tcherkesse; ce fut ensuite le traité de 1783 sous Catherine II, conclu avec la Géorgie et en vertu duquel ce pays passait sous le protectorat de la Russie. Mais peu après, en 1801, Alexandre I^{er} annule, de son propre gré, le traité conclu en 1783 et annexe la Géorgie à la Russie. Acte de perfidie qui détermine toute une série de soulèvements dans toute la Géorgie et la lutte légendaire du prince royal Alexandre. S'étant ainsi fortifiée au centre même du Caucase, la Russie commence à faire la conquête des différents khanats d'Azerbaïdjan. Ces derniers opposèrent une résistance opiniâtre aux troupes russes, mais désunis entre eux et trop faibles en nombre, ils finirent par succomber. Qu'il nous soit permis ici de rappeler la belle défense de Guendjé, la capitale, par Djavad Khan. Voyant tomber tous ses soldats, Djavad Khan ne cessa point la lutte, il combattit toujours jusqu'à ce que, resté seul avec son fils, ils furent tués sur les remparts.

Après la prise de Guendjé, en 1804, et de Bakou, en 1806, la Russie étendit sa domination sur la Transcaucasie orientale. Ce fut le début d'une longue guerre de plus d'un demi-siècle qui se poursuivit au Caucase entre Russes et Montagnards, au Nord de la chaîne du Caucase. Une poignée de héros montagnards, sous la conduite de Chamyl, tint quelque temps en échec le colosse russe qui, à l'époque, dictait ses volon-

tés à l'Europe. Les troupes russes durent s'engager dans une lutte acharnée où chaque village, chaque maison ne purent être occupés qu'après des combats meurtriers. Vaincu, Chamyl fut contraint de capituler : c'était en 1859. Après soixante années de guerre, la Russie avait conquis le Caucase, mais les noms de Djavad Khan, d'Alexandre et de Chamyl resteront dans l'histoire et parmi le peuple comme les défenseurs héroïques du pays natal, comme les champions du droit et de la liberté et leur souvenir vivra éternellement dans la mémoire des peuples du Caucase.

Pendant que ce poursuivait cette longue guerre, la Perse et la Turquie restèrent indifférentes au sort des peuples du Caucase, mais lorsque la Russie eut pris possession du Caucase et qu'elle voulut étendre son influence sur les pays précités, ces derniers commencèrent à s'inquiéter. Reprenant, en effet, les idées de Pierre le Grand, la Russie songea à se saisir de Constantinople et des Indes.

Ainsi qu'on vient de le voir, la proie depuis si longtemps convoitée était en sa possession. Maîtresse du Caucase, la Russie voit son prestige grandir; elle devient l'arbitre des destinées de la plus grande partie du continent asiatique, et pour mieux s'assurer sa domination, elle installe des paysans russes sur les terres caucasiennes dont elle a préalablement chassé les possesseurs. Par cette manœuvre, la Russie dresse l'un contre l'autre, sur le terrain politique et religieux, les Russes et les Caucasiens. S'appuyant sur les colons russes ainsi établis, la Russie les soutient tant au point de vue politique qu'économique, contre les Géorgiens et les Musulmans. Blessés dans leurs sentiments religieux et nationaux, les peuples du Caucase en souffrirent tant que dura le régime tsariste. Aux Musulmans du Caucase, la Turquie offrit la plus large hospitalité. Ils s'y rendirent par centaines de mille et ils y trouvèrent tranquillité et bon accueil. Ces émigrés caucasiens donnèrent à la Turquie un contingent d'hommes d'élite, braves et courageux, honnêtes et belliqueux. Cette dernière particularité ne contribua pas peu à rehausser la gloire des armes turques au cours des guerres que la Turquie eut à soutenir.

La situation des peuples du Caucase était loin d'être enviable, ils eurent à supporter bien des tracasseries, des persécutions politiques et religieuses, la lourdeur des impôts, etc. Plus l'oppression était violente et plus les Caucasiens haïssaient ce pouvoir; et voici qu'avec l'apparition du mouvement libéral en Russie, vers la fin du XIX^e siècle, les peuples du Caucase commencèrent à espérer; ce courant de libéralisme du reste était tout disposé à faire participer le Caucase dans la direction des affaires de l'Etat et, à ce titre, lui accorder une certaine liberté politique. Il convient de souligner, en toute justice, que les libéraux russes de cette époque, connus sous l'appellation des « chestideciatniki » étaient indignés par les persécutions d'ordre politique et religieuses exercées contre les Caucasiens. Nombreux furent les hommes politiques du Caucase qui, mettant à profit les bonnes dispositions des libéraux, entrèrent dans leurs milieux, s'inscrivirent dans leurs organisations et se rangèrent avec eux dans l'opposition contre le régime, demandant comme ces derniers, qu'un régime constitutionnel fut instauré en Russie.

Mais ce mouvement libérateur qui se développait timidement et par des voies légales ne pouvait donner entière satisfaction aux peuples du Caucase. Pour les peuples du Caucase il paraissait insuffisant de manifester par des paroles la haine de l'impérialisme russe, aussi eurent-ils

bientôt recours à d'autres moyens, à des moyens plus discrets : ils créèrent des organisations secrètes avec des buts plus pratiques et ils mirent en jeu des moyens énergiques : assassinats politiques, bombes, etc.

Ils ne tardèrent point à trouver des alliés parmi certains éléments russes, plus particulièrement parmi les social-démocrates et les social-révolutionnaires. Il se constitua pour ainsi dire un bloc de Caucasiens luttant pour la libération de leur pays et de partis socialistes russes. Une formule commune fut trouvée : « Pour notre liberté et pour la vôtre ». L'ennemi à tous était le vieux régime autocratique. Les socialistes luttant au nom des classes opprimées, pour la libération des paysans de la domination des seigneurs et celle des ouvriers de la puissance des capitalistes. Les Caucasiens, eux, étaient exclusivement absorbés par la question nationale, aussi n'aspiraient-ils qu'à se libérer de l'étreinte russe. Mais les uns et les autres se trouvaient en présence d'un ennemi commun, nous l'avons dit, d'un régime bureaucratique qu'il convenait de renverser pour réaliser le but assigné.

Pendant ce temps, une grande partie des intellectuels russes à tendances de droite, depuis les « cadets » (constitut.-démocrates) jusqu'aux partis d'extrême-droite, faisaient discrètement cause commune sur le terrain de l'idéologie nationale avec les autorités gouvernementales pour combattre le mouvement national au Caucase. Le nationalisme russe officiellement agressif et commença la lutte contre le mouvement national sur les confins. Le Gouvernement russe s'efforce par tous les moyens d'effacer, de tuer toute manifestation de pensée, de culture nationale caucasienne; il sème artificiellement la discorde parmi les nationalités du Caucase pour les empêcher de développer en commun leur culture originale et de former un front commun contre l'oppresseur, et de fait, la Russie tsariste porta un rude coup au développement moral, intellectuel et national des peuples du Caucase. Mais en dépit de ces mesures draconiennes, le mouvement national n'en continua pas moins à se développer. Il est toutefois bien certain, que le mouvement national des quatre peuples du Caucase se développa différemment chez chacun d'eux tant par la forme que par le caractère. C'est l'étude de ces différents mouvements nationaux qui fera l'objet de notre prochain article.

D^r MIR YACOB.



REGARD VERS L'UKRAINE

Nous avons demandé à M. Edmond Haraucourt l'autorisation de reproduire le présent article paru récemment dans la Dépêche de Toulouse. Nous prions l'éminent auteur de trouver ici l'expression de nos chaleureux remerciements.

La mode des grands reportages est une invention bienfaisante : elle offre à l'avidité du lecteur quotidien une pâture plus saine que n'est la rubrique des crimes; elle élargit nos horizons, et par conséquent nos esprits: elle nous apprend l'humanité. Peut-être fait-elle plus, pour le rapprochement des peuples, que l'éloquence si bien intentionnée des Sociétés de Nations. Je n'aspire certes pas à discréditer les beaux discours, mais je crois que rien n'agit sur les hommes plus efficacement que le spectacle des misères auxquelles ils échappent et qu'ils voient sévir chez leurs voisins : le sens de la solidarité humaine s'éveille par nos yeux, quand on met sous nos yeux la souffrance d'autrui; l'image d'une douleur qui pourrait être la nôtre nous enseigne la fraternité et nous détourne de la haine.

Un de nos confrères parisiens, Geo London, envoyé par le *Journal* sur les bords glacés du Dniester, nous a fait assister alors aux horreurs d'une situation tragique : ce large fleuve constitue, sur une partie de son cours, la frontière qui sépare la Russie soviétique de la Roumanie; il était, hier encore, gelé; les populations ukrainiennes, rattachées malgré elles à l'U.R.S.S., profitaient de la ressource provisoire que leur procure ce pont de glace et s'enfuyaient pour échapper à la tyrannie de leurs dominateurs. Mais les soldats rouges veillent sur la rive gauche et fusillent les fuyards : chaque nuit, des familles entières, dont quelques membres seulement parviendront à l'autre bord, tentent l'aventure. La ville roumaine de Tighina est devenue l'hôpital où on soigne les blessés et l'asile où on restaure les Ukrainiens rescapés... Alors, le libre citoyen français, en lisant ces choses, se demande : « Qu'est-ce que c'est au juste, l'Ukraine ? »

Il est bon de l'apprendre. Il est salutaire et nécessaire d'apprendre que, quatorze ans après la guerre qui prétendait assurer aux peuples l'imprescriptible droit de disposer d'eux-mêmes, il existe encore en Europe des populations asservies; qu'une énorme portion de l'Asie occidentale et de l'Europe orientale vit sous le régime du fouet et de la mitrailleuse, maniés par les hommes d'une autre race : l'Arménie, le Turkestan, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, le Caucase, subjugués par la terreur moscovite, annexés au système gouvernemental de Moscou, n'ont rien de commun avec lui, ni langue, ni origine, ni aspirations, ni histoire. Conquis par les tsars et réunis à l'empire par la force des armes, ils ont gardé leur joug après la chute des Romanov et, s'il faut les en croire, ils en souffrent plus que jamais : ce qui n'est pas peu dire, puisque tout en eux proteste contre l'asservissement de leur pays à l'impitoyable autorité des vainqueurs nés d'une autre race.

Nous ne savons pas, et nous devrions savoir ! Nous sommes nourris d'erreurs et d'ignorance. On nous a appris au collège, à l'école, des mots

menteurs. On nous a dit, on nous a fait dire : « La Russie... Le panslavisme... » Or, s'il est vrai que des guerriers, jadis, ont pu fonder, par le fer et par le feu, comme dit Sienkiewicz, un *empire russe*, qui a existé et qui continue d'exister, il sera non moins vrai que l'authentique Russie n'existe plus depuis que les vainqueurs de race touranienne ont subjugué le pays du *Rus*. Ce pays-là, qui n'a rien de commun avec la Moscovie, était peuplé de race arya-européenne, Russes-Blancs, Petits-Russiens, qui sont des Slaves, comme les Polonais; les vainqueurs étrangers leur ont pris, avec leur autonomie, leur nom, ce qui sans doute est flatteur mais qui n'est pas moins sévère. Ce mensonge n'est pas très vieux : c'est seulement au milieu du siècle dernier que fut lancée politiquement la théorie du panslavisme, en vertu de laquelle les véritables Slaves, Polonais, Ukrainiens, Petits-Russiens, se trouvèrent assimilés, par une fraternité obligatoire, à des maîtres qui n'étaient même pas réellement des Slaves, les Moscovites. Les tsars en profitèrent; les Soviets continuent.

Aujourd'hui, les Ukrainiens, trop malheureux dans leur patrie, s'en évadent comme d'un baignoire, avec femmes et enfants. Leurs gardiens tirent dessus, en fumant des pipes. Les gouvernements d'Europe détournent la tête de ce spectacle et la Société des Nations consulte son bréviaire; elle y trouve la formule qui affirme que tout peuple est maître chez lui, comme un forgeron, et que nul n'a le droit de s'immiscer en ses affaires privées. Quant à l'opinion publique, elle persiste à ne pas savoir, ou du moins à ne plus savoir ce qu'est l'Ukraine : vaste pays, pourtant, dont le territoire, plus grand que celui de la France, est peuplé de trente-sept ou quarante millions d'habitants, héritiers d'une race antique et cultivée en qui se retrouvent les vestiges de la civilisation hellénique. Son sort nous a émus, jadis, au temps où Mazepa luttait pour l'indépendance de sa patrie adoptive; au temps de la Révolution, où sa cause devenait la nôtre; au temps du Premier Empire, quand Napoléon, inquiet pour l'avenir de l'Europe par l'incurable barbarie moscovite, rêvait d'endiguer les débordements futurs de ce péril à l'aide de la Pologne, de l'Ukraine et de la Turquie; au temps du romantisme, quand les belles attitudes de lord Byron et les *Orientales* de Victor Hugo allumaient en nous des ferveurs provisoires : alors, et depuis lors aussi, nous avons frémi d'enthousiasme et de pitié pour la Grèce torturée, pour la Pologne ensanglantée par les Russes, pour la Roumanie démembrée. Sans trop savoir pourquoi, l'opinion s'est apitoyée moins sur le sort de la Lithuanie, de la Finlande, de l'Esthonie, de la Lettonie, petites patries supprimées les unes après les autres par le tsarat de la Moscovie, et que nous situions assez mal sur la carte d'Europe.

C'est seulement vers la fin du Second Empire qu'un mouvement se dessina chez nous en faveur de l'Ukraine oubliée : un économiste d'origine normande, qui jouissait d'un grand crédit auprès de ses contemporains et même des pouvoirs publics, entreprit de leur dénoncer l'erreur où ils se complaisaient relativement à la géographie de l'Europe orientale; Casimir Delamarre, qui fut député au Corps législatif, régent de la Banque de France — dont nous ne savons plus grand'chose, mais dont les Ukrainiens se souviennent avec gratitude — essaya de démontrer à son auditoire français l'inexistence du panslavisme et l'existence de l'Ukraine. De nos jours, M. Emmanuel Evain, député de Paris, membre de la Commission des Affaires étrangères, a repris cette tâche et travaille à nous éclairer

mieux sur une question ethnique que la France devrait, aussi bien par esprit de justice que par intérêt, connaître un peu mieux : le panslavisme n'est qu'une bourde inventée à la tribune de la Chambre, en 1840, par un ministre mal renseigné, bien qu'historien et philosophe, Victor Cousin : les tsars s'en servirent pour ligoter ensemble des peuples disparates; quant à l'Ukraine, c'est un peuple subjugué que son autonomie rallierait d'instinct à la France, avec laquelle il a tant d'affinités, et qui rêve de récupérer son indépendance perdue, peuple riche, d'ailleurs, en blé, en sucre, en pétrole, en fer, et dont l'amitié serait économiquement profitable pour nous, aussi bien que moralement.

Les sages avis de C. Delamarre furent peut-être entendus de quelques-uns mais ne portèrent pas les fruits que l'on en pouvait souhaiter : la guerre de 1870 nous mit en fâcheuse posture et l'amitié du tsar devint chose précieuse. Alexandre II, Alexandre III, Nicolas... Quel ministère français se serait avisé de leur déplaire en prenant le parti des annexés ? Rappelez-vous *Les Danicheff* et cette phrase qui fit fureur : « Chaque fois qu'un Français se trouvera en face d'une bête fauve, et qu'un Russe en sera témoin, le Russe se jettera au secours du Français. » Rappelez-vous l'Exposition de 1900, et le pont Alexandre-III, et les fêtes de Compiègne : « Oh, oh ! C'est une impératrice ! » Et la flotte à Cronstadt, et les chapeaux du même nom, l'amitié russe, l'alliance, l'emprunt russe ! Qui donc, entre 1891 et 1914, aurait trouvé place pour un mot en faveur des nations servies ? Quand la Révolution de 1917 renversa le dernier des tsars autocrates et mit le pouvoir aux mains de ceux qui se vantaient d'apporter la libération des opprimés, la République ukrainienne put croire qu'elle allait vivre.

L'illusion dura peu. Le 21 décembre 1917, le général Tabouis avait présenté au Gouvernement de la naissante République les lettres qui l'accréditaient en qualité de Commissaire de la République française, tandis que sir Picton Bagge présentait les siennes au nom de la Grande-Bretagne. Mais bientôt Kiev tombait aux mains des bolchevistes, et la tyrannie, plus brutale que jamais, se réinstalla sur les ruines de la liberté éphémère. Ceux qui n'en sont pas contents sont déportés en Sibérie, où ils défrichent des forêts; nous le savons par les évadés qui ont réussi à franchir les barrages de mitrailleuses.

Quelques-uns se sont réfugiés en France. Par respect pour le pays qui les hospitalise, ils s'abstiennent de toute manifestation politique, de toute revendication officielle, de toute lamentation éloquente qui risquerait de susciter des complications diplomatiques et de rester sans aucun bénéfice réel. Mais, pieusement, discrètement, ayant au cœur la foi en une juste cause et l'espérance en l'avenir, ils bornent les efforts de leur exil à faire que la patrie lointaine soit mieux connue de nous; pour nous révéler ce que fut sa culture et ce qu'est son histoire, ils ont fondé à Paris un Cercle d'études ukrainiennes; on y organise des conférences qui traitent exclusivement de littérature ou d'art, de géographie économique, d'histoire et de légendes populaires. J'ai assisté à quelques-unes de ces réunions : elles m'ont appris à mieux connaître ce qu'est l'Ukraine et aussi ce que peut être la dignité dans la douleur.

Edmond HARAUCOURT.

La censure soviétique au Turkestan

La censure est l'un des instruments les plus redoutables de toute dictature, et chaque dictature possède la censure qui convient à ses besoins. C'est pourquoi la censure est non seulement un instrument de police, mais en quelque sorte, un appareil photographique appelé à refléter fidèlement l'aspect extérieur et la véritable physionomie intérieure dudit régime.

De même que la dictature bolcheviste, la censure de cette dictature possède des particularités qu'on chercherait vainement dans un autre régime. Nous ne parlerons ici que de la censure dans le domaine de la culture intellectuelle et scolaire, telle qu'elle est pratiquée dans les différentes républiques du Turkestan et non de la censure bolcheviste en général.

Au Turkestan, les censeurs appartiennent au monde communiste local, non sans avoir au préalable, fait leurs preuves en ce qui concerne l'idéologie communiste. Ils sont alors considérés comme gens compétents, capables de s'orienter dans les questions de littérature et de discerner l'esprit et le caractère de la politique éducatrice. De leur opinion dépend le sort de toute œuvre littéraire, de chaque manuel. Ils sont tenus de surveiller lesdites œuvres littéraires afin de s'assurer qu'elles ne contiennent la moindre trace de critique à l'égard de la dictature du prolétariat, la moindre déformation, imperceptible aux profanes de la « ligne générale du parti », la moindre allusion au nationalisme », au « libéralisme pourri », à « l'idéalisme ».

Chaque censeur sait parfaitement que la moindre défaillance dans l'exercice de ses fonctions aura des suites fâcheuses pour lui... Il y a quelques années, l'un des communistes turkestanais des plus connus, tour à tour Président du Conseil des Commissaires et du Comité central exécutif au Turkestan, Soultanbek Khodjanov, eut la pensée d'écrire une préface à un recueil de poésies du grand poète turkestanien Magdjan Djoumabaev. L'on trouva par la suite que parmi ces poésies certains passages n'étaient point suffisamment modérés au point de vue de la « dialectique marxiste ». De ce jour, la carrière de M. Khodjanov était finie; il fut relevé de ses fonctions et poursuivi comme « créateur de nouveau groupe » et comme « nationaliste » en secret...

La « leçon de Khodjanov » fut comprise des censeurs du Turkestan; ils furent désormais plus sévères. Voici par exemple, le censeur Mamed Ahmedov, chargé de censurer le recueil de poésies d'un poète révolutionnaire dont les œuvres avaient déjà été publiées dans les journaux soviétiques. Ces œuvres ayant reçu l'approbation générale en raison de la « ligne révolutionnaire » adoptée par le poète, devaient former un recueil spécial qu'il convenait de publier. Mamedov qui, à temps perdu, faisait aussi des vers, prit son rôle de censeur « à la lettre » et il se mit à corriger sans pitié les vers du poète. Qu'il nous suffise d'en citer un exemple, un seul, dont le censeur Mamedov fut le héros :

Dans l'un des vers du poète il est dit que « Lénine fut le grand artisan de son œuvre » (de la révolution évidemment). Mamedov crut

comprendre que le poète n'avait pas été suffisamment déférent envers la personnalité de Lénine, que la qualité « d'artisan » (*Ousta* en ouzbek) humilie, voire même offense Lénine, attendu que, écrit le censeur Mamedov, « le mot artisan convient tout aussi bien à un cordonnier ». Cette expression parut à Mamedov, une insulte à la sainteté révolutionnaire de Lénine et il le remplaça par le mot *arслан* qui signifie « un lion » et l'on eut « Lénine fut le lion de son œuvre ».

Si, à l'exemple de Mamedov, l'on adapte la phrase « Lénine-lion » à la « dialectique » marxiste, de la même manière que Mamedov l'adapta à la phrase « Lénine artisan de son œuvre », l'on verrait que le censeur Mamedov a voulu représenter Lénine comme un « carnassier », le « roi sanguinaire » (des fauves). Telle est notre impression, est-ce vrai ?...

L'exemple de Mamedov fut suivi par les censeurs du Turkménistan. Depuis plusieurs années, les soldats rouges turkmènes se sont mis à lire et à apprendre par cœur des vers parus dans un recueil intitulé « Kzyl Kochou ». (L'Armée Rouge). L'une de ces poésies exprimait le désir de voir l'armée rouge turkmène montrer ses qualités guerrières dans la lutte contre les ennemis du peuple turkmène et chasser les étrangers qui essaient d'opprimer les Turkmènes... Il est possible que l'auteur a eu en vue les « impérialistes » étrangers qui, d'après la presse soviétique, tenteraient journellement de mettre la main sur le Turkménistan. Mais les censeurs en jugèrent autrement; ils estimèrent que l'expression précitée n'était autre « qu'un appel nationaliste et contre-révolutionnaire adressé aux soldats rouges turkmènes contre la dictature du prolétariat russe au Turkestan... »

Dans une autre poésie de ce même recueil se trouvait écrit sous quel aspect un Turkmène voudrait voir son village. « J'aimerais voir, écrit le poète, qu'à chaque fenêtre des maisons de mon village brillât la lumière électrique, qu'il y eût des écoles, que de chaque côté des chemins qui mènent au village grandissent des arbres ombreux ». Il semble bien que les désirs du poète répondent entièrement à l'esprit de la propagande soviétique qui rêve d'électrification générale, d'instruction des masses, mais tel ne fut pas l'avis du censeur qui crut que le poète chantait la venue d'un « régime individualiste petit-bourgeois ». Il faut ajouter que ces vers avaient été écrits avant la mise en application de la politique de collectivisation de l'économie paysanne. A cette époque, la « dialectique » des bolcheviks était tout autre qu'en ce moment. C'est pourquoi ils décidèrent de revoir toutes les éditions parues avant la collectivisation. C'est ce qui explique cette « nouvelle campagne » et ce « nouveau tournant » dans l'interprétation « dialectique » des choses.

Le Gouvernement soviétique turkmène approuva le point de vue des censeurs et il décida de détruire le recueil de poésies intitulé « Kzyl Kochoun ».

Un autre exemple : Au Kazakstan, un nouveau livre intitulé « Jana Aoul » (Le nouveau village), destiné en qualité de manuel, aux écoles primaires, a été publié avec l'approbation du Comité savant près le Commissariat de l'Instruction Publique. Le censeur n'en empêcha pas moins son utilisation à l'école. Il motiva cet ostracisme du fait que ledit manuel contient une poésie qui commence par ces mots : « *La science, c'est la lumière* ». L'on peut aisément expliquer cette opposition du censeur du fait que selon lui « la science en tant que lumière » n'est autre

qu'une « *campagne bourgeoise idéaliste déclassée* ». « L'idéalisme, clame le censeur, voilà notre ennemi. Il nous faut, poursuit-il, non pas la science en général, mais la « science de classe ». Nous sommes contre l'idéalisme; nous sommes utilitaristes. Qu'on n'aille pas nous dire que la « science, c'est la lumière », mais qu'on veuille bien écrire « la science de classe, c'est la lumière ». Et pour ces motifs, le livre *Jana Aoul* fut interdit.

Mais le record fut battu par les censeurs de l'Uzbekistan soviétique. Au cours du dernier plenum du Comité central du parti d'Uzbekistan à Tachkent, le secrétaire du parti, Agmal Ikramov, lut un long rapport dans lequel il attirait tout particulièrement l'attention de l'assemblée sur la « *lutte de classe dans la littérature artistique* ». Le rapport de M. Ikramov a été publié dans la *Pravda Vostoka* de Tachkent du 3 août dernier; nous reproduisons ci-dessous quelques-unes des perles de la censure bolcheviste. Il s'agit d'un poème, détaché de l'œuvre du poète Raïn :

« Les nuages qui couvraient le ciel commencèrent à se dissiper.
L'aurore apparut, l'aurore du travail.
Et la vie bouillonna de travail. »

Ces quelques lignes déplurent au censeur Ourazaev et il interdit le poème de Raïn, motivant ainsi sa décision : « Ce poème a été écrit en 1928, c'est-à-dire la première année du plan quinquennal. Le fait que le poète écrit : « L'aurore vient de naître » indique que jusqu'en 1928, ce n'était que « ténèbres ». De ce fait, le poète « avance une logique anti-dialectique », comme si avant 1928 la vie ne bouillonnait pas de travail, comme si elle était glacée... »

Voici encore un autre exemple : le poète Rachid Tahiri consacra l'un de ses poèmes à Lénine; il écrit :

« Sur les flots de l'Océan vogue et se meut un vaisseau; son gouvernail est dans tes mains capitaine d'acier. »

Le censeur Akhounov interdit ce poème pour les motifs suivants : « Est-ce que notre pays ressemble à un vaisseau ? Est-ce que Staline n'est le capitaine que d'un vaisseau ? Une telle injure à Staline est inadmissible. »

Dans un autre passage, le poète Rachidi écrit :

« Allons et jetons-nous dans les bras des éléments sublimes,

Holà, caravan-bach (conducteur de caravanes) conduis-nous vers une vie éclairée ! »

Le censeur Akhounov interprète ces vers de la façon suivante :

« Peut-on admettre que l'Union soviétique soit une steppe ? Est-ce que nous nous transportons à dos de chameau ? Pourquoi le poète ne dit-il point que nous nous mouvons sur des tracteurs, sur des locomotives, que nous volons sur des avions ? »

Des exemples de ce genre touchant à « *la lutte de classe dans la littérature artistique* » pourraient être cités à l'infini, mais n'abusons pas de l'attention du lecteur, passons à la « *lutte de classe dans les manuels scolaires* », dans ce même Uzbekistan. Ici encore nous empruntons les

sources à ce même M. Ikramov. Il dit que 42 % des manuels scolaires déjà prêts à paraître ont été retenus par la censure. En voici quelques raisons :

Dans un livre en tadjik, intitulé « Kaltaki Daouron », à l'usage des enfants des écoles préparatoires, se trouve une gravure qui représente un enfant pleurant à chaudes larmes. Le censeur interdit ce livre pour le motif suivant : « Il n'est pas admissible que dans un livre soviétique l'on représente un enfant en pleurs, il faut au contraire représenter des enfants gais et souriants. »

Eh bien, est-ce que ce censeur ne représente point la véritable physiologie du régime soviétique ? Est-ce que les bolcheviks ne représentent point les affamés, les citoyens soviétiques coléreux, « gais et souriants » tour à tour et contents de tout ?

Que dire encore de ce manuel en ouzbek, interdit parce qu'il contenait une gravure représentant les personnages de la fable du « Renard et du Corbeau » où l'on voit le renard convoiter le fromage que le corbeau tient dans son bec. Le censeur croit devoir signaler que le « *lecteur peut fort bien supposer que le renard est l'image des Russes et le corbeau celle des Uzbeks.* »

Un troisième livre a été interdit du fait qu'il contenait le récit pour enfants de deux boucs qui s'étant rencontrés sur une passerelle ne voulurent point se céder le pas. Après s'être cabrés et donné force coups de corne, tous deux roulèrent dans le précipice et se noyèrent. Le censeur, après mûre réflexion, se dit : « Les enfants peuvent fort bien interpréter ce récit comme un épisode de la lutte de classe et penser que le pouvoir soviétique et la bourgeoisie doivent s'entendre entre eux, sans quoi tous deux finiront par périr... »

Le lecteur nous dispensera de poursuivre. Ces quelques exemples de la « censure dialectique » des bolcheviks suffisent pour que le lecteur puisse se faire une idée de la censure soviétique au Turkestan. Cette censure ne s'étend pas sur tout ce qui paraît; elle est simplement destinée à surveiller « l'éducation dialectique » de la nouvelle génération du Turkestan et aucune censure n'existe pour la littérature soviétique proprement dite. Nous qui lisons la presque totalité de ce qu'écrivent les bolcheviks russes sur le Turkestan, nous disons que, si l'on appliquait aux œuvres des écrivains bolcheviks, non pas une critique « dialectique », mais une véritable critique, une critique qui essaierait de trouver une ressemblance entre ce qui est écrit et la réalité, les neuf dixièmes des publications devraient être interdites si tant est qu'elles sont mensongères !

Mais telle est la raison d'être de la dictature du prolétariat dans l'Union soviétique. Le mensonge moscovite doit toujours triompher sur la vérité et les réalités de la vie.

M. TCHOKAIEFF.



Le problème géorgien et le socialisme

Le retentissant procès Nicole-Chavichvili, qui s'est déroulé récemment à Genève, fournit au Démocrate, journal politique suisse, l'occasion d'aborder le brûlant problème géorgien et d'en dégager l'idée essentielle. Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs cet article plein de palpitant intérêt.

M. Léon Nicole a été trois fois condamné récemment par le Tribunal de première instance de Genève pour ses excès de zèle au service des bolcheviks, en calomniant leur adversaire M. Chavichvili, représentant de la Géorgie opprimée par l'impérialisme soviétique. Ces faits ont une portée politique qui sort du cadre des affaires purement genevoises.

Si la comparaison est un des meilleurs moyens de penser juste, on prendra connaissance avec intérêt d'un débat qui vient d'avoir lieu au Sénat tchécoslovaque. Le parti communiste de ce pays, après avoir mené une violente campagne de presse contre les émigrés russes, est intervenu dans la Haute Assemblée pour demander des comptes à son président, M. Soucup, socialiste. Quel était son grief ? L'intimé avait présidé une manifestation en faveur de la Géorgie. Comme il est membre du Comité exécutif de la II^e Internationale, on saisit tout l'intérêt que présentait ce duel, au point de vue européen.

Mais M. Soucup, loin de se laisser démonter par cette attaque, a prononcé une plaidoirie en faveur de la Géorgie opprimée qui lui a valu un complet triomphe; cet incident a augmenté sensiblement les sympathies que portent les Tchécoslovaques à la Géorgie. Résumons ce magistral exposé.

*
**

M. Soucup a déclaré qu'il avait effectivement présidé la fête nationale géorgienne, le 26 mai, en sa qualité de président de l'« Association des Amis de la Géorgie en Tchécoslovaquie ». Il le fait depuis dix ans, et n'agira pas différemment à l'avenir. Jamais il n'a été, pour ces faits, l'objet de reproches de la part du représentant des Soviets à Prague.

La Géorgie, la Colchie des Anciens, a une histoire millénaire glorieuse. Durant des siècles, elle a existé à titre d'Etat indépendant, et ce n'est que depuis 120 ans qu'elle est annexée à l'empire des tsars. Lorsque la révolution a renversé cet empire, le peuple géorgien a rétabli son indépendance, dont la proclamation a eu lieu le 26 mai 1918. Cette indépendance a été reconnue, d'abord de fait, puis de droit, le 27 janvier 1921, par la Conférence de Versailles, et par de nombreux Etats, parmi lesquels la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Belgique, le Japon, la Pologne, la Roumanie.

Il en a été de même du Gouvernement soviétique, qui a reconnu de droit la Géorgie indépendante, et conclu avec elle, le 7 mai 1923, un traité dont voici les deux premiers articles :

« ARTICLE PREMIER. — Se basant sur le droit de tous les peuples,



proclamé par la République socialiste fédérative soviétique russe, de disposer librement d'eux-mêmes jusques et y compris la séparation totale de l'Etat dont ils font partie, la Russie reconnaît sans réserves l'indépendance et la souveraineté de l'Etat géorgien et renonce de plein gré à tous les droits souverains qui appartenaient à la Russie à l'égard du peuple et du territoire géorgiens.

« ART. 2. — Se basant sur les principes proclamés dans l'article précédent, la Russie s'engage à renoncer à toute intervention dans les affaires intérieures de la Géorgie. »

La Géorgie a établi sa représentation diplomatique à l'étranger, qui est encore reconnue aujourd'hui en Europe occidentale.

Il y a une contradiction entre le droit et le fait. En effet, au printemps 1921, une armée rouge envahit la Géorgie, l'occupa après des combats sanglants et supprima l'Assemblée constituante. Plusieurs milliers de militants et de représentants des partis politiques, dont la vie était menacée, furent obligés de fuir à l'étranger.

M. Soucup déclare s'être borné à défendre la thèse de la II^e Internationale, et notamment de l'Exécutif dont il est membre : c'est celle du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. Voici l'éloquente péroraison de ce discours :

« Je tiens enfin à déclarer que j'ai fait connaissance, parmi les émigrés géorgiens, d'esprits d'élite, modèle d'érudition et de probité. Lorsque je soutiens par les paroles et par les actes et de toutes mes forces mes amis géorgiens, je me borne à remplir un devoir d'humanité élémentaire. Notre République accorde aux émigrés politiques le droit d'asile dont elle est fière. Je déclare catégoriquement que jamais je n'admettrai d'atteinte à ce droit, ni aucun acte hostile à l'égard de ces braves gens.

« Leur renvoi dans leurs pays, aujourd'hui, signifierait, sous le régime actuel, la persécution, le châtement, la déportation et même la peine de mort. Cela uniquement parce qu'ils luttent pour la liberté de leur peuple, parce qu'ils luttent pour la démocratie, basée sur le principe d'élections libres, selon le suffrage universel, qui garantissent, entre autres biens, la liberté de conscience et d'opinion, qui représentent aujourd'hui les conditions constitutionnelles indispensables à tout Etat civilisé et démocratique. »

**

M. Léon Nicole, lui, n'a de cesse qu'il ait calomnié les malheureux réfugiés géorgiens qui ont trouvé asile dans notre pays. Au congrès socialiste suisse de Zurich, il a demandé et obtenu de marquer ses préférences pour la III^e Internationale. Dans ces conditions pourquoi s'insurge-t-il quand on le dépeint comme un suppôt des Soviets ? Le *Volksrecht* de Zurich l'a clairement déclaré en le traitant de « bolchevik camouflé ». M. Paul Graber l'a dit vertement dans la *Sentinelle*.

Laissons au public le soin de dire si cet attachement fanatique aux bourreaux d'un petit peuple martyr est généreux et conforme à nos traditions nationales, et si le parti socialiste suisse n'en porte pas, pour une petite part, la responsabilité.

LETTRES DE GÉORGIE

On nous écrit de Tiflis :

Ce qui est particulièrement intéressant pour le moment, c'est la lutte que mènent les paysans contre le pouvoir moscovite. Ce dernier, exaspéré de leur résistance, s'efforce par tous les moyens d'affaiblir, d'étouffer cette opposition irréductible de la masse paysanne à la politique adoptée à l'égard de l'économie rurale.

Je vous ai déjà écrit que l'automne dernier cette politique a été dans une certaine mesure modifiée. Cela s'est fait d'une façon coutumière aux bolcheviks : un beau jour le Comité central de l'Union découvrit à Moscou de nombreuses « fautes » et des « déviations » de la ligne générale du Parti en Géorgie. Il n'en fallut pas davantage pour déclarer que c'était là la principale de toutes les misères et de tous les malheurs dont les paysans avaient été victimes. Il en résulta que les mauvais agents de la politique infallible de Staline furent chassés du Comité central et des nombreux organes de direction locaux et remplacés par d'autres personnes nouvellement désignées, chargées de prendre toutes les mesures nécessaires, susceptibles d'effacer les « fautes » et de supprimer toutes sortes de « déviations ». Les organes ainsi renouvelés furent placés sous la haute direction de M. L. Béria, tchékiste bien connu, qui fit, il y a deux mois, un rapport des plus intéressants à une réunion du Comité central. Il y expliqua notamment ce que veut dire « effacer les fautes » et « supprimer les déviations », comment lui-même s'y était pris, et quel était le résultat qu'il avait obtenu. C'est alors que fut soulevé le rideau qui couvrait le mensonge et la duplicité soviétiques. Il apparut qu'il s'agissait non seulement du changement opéré dans l'Administration, mais aussi du changement de la politique, tout au moins d'un replâtrage de cette politique. En réalité, c'est un recul bien marqué devant les paysans. Nous ne parlons pas des mesures générales prises pour toute l'Union soviétique, comme par exemple l'admission du commerce de produits ruraux dans les kolkhoz, etc. Nous parlons des facilités accordées par le pouvoir soviétique tout spécialement aux paysans géorgiens.

C'est ainsi que M. Béria reconnaît comme une « faute » ou une « déviation » la rigueur avec laquelle on traitait les paysans qui ne voulaient pas entrer dans le kolkhoz et qui s'obstinaient à garder leur propriété privée : on confisquait leurs terres et on les transmettait au kolkhoz. Maintenant M. Béria nous fait savoir qu'en vertu d'un arrêt pris par le Comité central « ces fautes devront être réparées », et les paysans « pauvres et moyens » pourront garder leurs exploitations individuelles et la confiscation de leurs terres au profit du kolkhoz ne serait plus tolérée ».

En général, dans l'Union soviétique, l'Etat n'ouvre le crédit agricole qu'aux kolkhoz et aux sovkhoz, c'est-à-dire aux économies collectivisées ou contrôlées par l'Etat. Pour la Géorgie, cette année, on vient de faire une exception : les exploitations individuelles de certaine catégorie (thé, tabac, coton, etc.) peuvent recevoir du crédit agricole.

Non moins intéressantes sont les facilités accordées à des exploitations individuelles dans le domaine fiscal. Par exemple, l'élevage des pores est tout à fait exempt d'impôt, l'impôt sur les moutons est réduit de 3 roubles à 1 rouble 50 kop. par tête, etc... D'autre part, on a sensiblement diminué les normes de « contractation », c'est-à-dire la part de récolte que le paysan est tenu de céder à l'Etat « au prix ferme ». Le plan d'approvisionnement en viande est réduit de 10.749 tonnes à 5.000 tonnes, etc...

Pour mieux comprendre la valeur de ces « réformes », il faut se souvenir du fait que la politique de collectivisation consiste à soutenir par tous les moyens l'économie collectivisée et à combattre l'économie individuelle. Nous ne nous faisons pas naturellement des illusions sur la portée de ces mesures : elles ne sont pas de nature à redresser la vie économique bouleversée, à restituer la liberté de mouvement du paysan enchaîné et affamé ni à lui procurer de quoi vivre. Vous n'êtes pas sans remarquer que toutes ces mesures « libérales » portent sur les catégories d'économie rurale qui intéressent Moscou (coton, élevage, thé, tabac, etc.); mais il n'en est pas moins vrai que ce replâtrage de la politique de Moscou et une conséquence de la lutte de nos paysans, de son opposition courageuse et résolue contre la collectivisation.

Notre économie rurale n'aura la possibilité de s'adonner à un travail de reconstruction que le jour où elle aura brisé les entraves suscitées par les bolcheviks, que le jour où le paysan géorgien aura reçu son lopin de terre, la liberté de travailler son champ et l'initiative personnelle. La chute du système bolcheviste en est la *condition « sine qua non »*, c'est-à-dire la fin de la domination étrangère sur notre pays. Le mouvement actuel des paysans géorgiens est un facteur important pour la réalisation de notre but principal. De ce point de vue, le mouvement est d'une importance politique particulièrement remarquable. Mais l'opposition irréductible des paysans comporte un aspect social-économique et son importance est incalculable pour les intérêts de la nation tout entière. Plus est âpre l'opposition de nos paysans pour la sauvegarde de leurs intérêts, plus l'ennemi est impuissant dans la réalisation de sa politique destructive, plus enfin la base saine de notre économie rurale reste intacte, et plus il sera facile pour la Géorgie libérée de redresser sa situation économique. La valeur relative de cette lutte des paysans géorgiens est mise en lumière par ces chiffres éloquentes que publie M. Béria lui-même dans le *Kommunist* (n° 141) :

« Au 1^{er} janvier 1932, il a été collectivisé en Géorgie 174.440 économies, soit 38,5 % de la totalité des économies rurales; au 1^{er} mai de la même année, 166.655 économies, c'est-à-dire 36,6 %. Quelle est la cause de cette baisse du pourcentage dans un laps de temps de trois mois ? Que sont devenus environ 10.000 économies collectivisées ? Elles se sont effondrées, par suite de l'opposition des paysans, de leur fuite de la collectivité. M. Béria ne le dissimule pas. Il dit : « La deuxième cause de la diminution du pourcentage est l'abandon du kolkhoz par quelques-uns de ses membres depuis 1931 jusqu'au mois de mars 1932. » Voilà bien un premier résultat, incontestable, de cette lutte des paysans : au cours de cette dernière année, notre paysan n'a pas permis au pouvoir de continuer et de renforcer l'œuvre de destruction de notre économie rurale, il l'a forcé à reculer et à sauvegarder ainsi la base saine de reconstruction économique.

Il y a donc en Géorgie 36,6 % d'économies collectivisées, et 63,4 % d'économies individuelles, mais, en réalité, l'importance de cette dernière serait beaucoup plus grande. D'après le plan gouvernemental, l'économie individuelle occupe 68 % de la surface ensemencée pour l'année courante; au 3 juin elle atteint déjà 70 %. Elle joue un rôle plus important encore dans l'élevage : d'après les statistiques soviétiques, le pourcentage du bétail non collectivisé est le suivant : 92,8 % de vaches, 68 % de moutons, 89 % de porcs.

Ces chiffres réduisent à néant la vantardise des bolcheviks, en ce qui concerne la soi-disant supériorité au point de vue de l'exploitation et de la productivité de l'économie collectivisée sur l'économie individuelle. L'essentiel, c'est qu'en Géorgie la majeure partie de l'économie rurale se trouve entre les mains des paysans. En ce qui concerne tout le reste de l'Union soviétique, il faut lire à l'inverse les chiffres en question. Dans l'Union soviétique, la collectivisation a déjà dépassé 60 %. Comment expliquer cette étonnante différence, sinon par une opposition continue et méthodique de nos paysans ? Et sous le régime bolchevik peut-on seulement imaginer une victoire aussi éclatante et aussi précieuse ?

En vérité, le paysan est aujourd'hui le champion de la lutte nationale, l'épine dorsale, le bastion avancé de cette lutte.

Que cette lutte ne fléchit pas, qu'elle ne s'affaiblit pas, nous en trouvons la preuve dans l'aveu même du chef bolchevik, M. Béria, lequel a dit dans son rapport : « Dans toute une série de rayons, on a constaté la formation de groupements de koulaks et une recrudescence de l'activité des mencheviks ». Pour M. Béria « cette accentuation de la lutte de classe est toute naturelle. »

C'est la vérité même. Les intérêts des paysans sont à tel point incompatibles avec le bolchevisme que la lutte ne prendra fin qu'avec l'enterrement définitif de ce dernier.

D.



En Azerbaïdjan

Ceux qui connaissent l'économie soviétique n'ignorent point le rôle si important que joue l'industrie du naphte dans la vie économique du pays.

L'industrie du naphte donne la possibilité de nourrir, dans des proportions fort sensibles, le plan quinquennal de la Russie soviétique et de fournir des devises au Gouvernement. L'on sait que l'exportation du naphte du Caucase occupe une place considérable sur les marchés de l'Europe orientale et du bassin de la Méditerranée.

Les nouvelles qui nous arrivent de Bakou nous montrent que l'industrie du naphte soviétique s'est enrichie de nouveaux puits. Nul n'ignore que le Gouvernement soviétique s'efforce hâtivement d'exploiter par des moyens qui frisent le pillage le nouveau rayon de naphte récemment découvert. Ainsi que le signalent les journaux de Bakou, d'après les estimations faites par des spécialistes géologues, les réserves de naphte dans les nouveaux rayons sont formidables. Ces nappes se trouvent dans la presqu'île d'Apcheron, aux lieux dits : Merdékan, Kala, Zikh, Tourkan, Khossan, Lok-Batan, Atehgah, Tchaili, Djanguï et dans une petite île dans le voisinage de Bakou.

Merdékan se trouve sur la côte orientale de la presqu'île d'Apcheron ; autrefois cette localité servait de lieu de villégiature aux riches habitants de Bakou. De nos jours, sur une superficie de cent hectares, c'est toute une forêt de perforeuses qui s'élève et des jets de naphte apparaissent dès qu'une profondeur de cent mètres a été atteinte.

Pour le transport du naphte de Merdékan, des bateaux citernes ont été préparés et des appontements ont été construits à cette intention avec tous les accommodements techniques.

Les spécialistes estiment que, dans un avenir prochain, Merdékan deviendra un centre important de rayon pétrolier.

D'après les affirmations d'un savant géologue, M. D. V. Goloubiatnikov, dont le nom fait autorité, les réserves de gaz à Kala sont supérieures en quantité et en qualité, non seulement à celles de la Russie soviétique dans son ensemble, mais encore à celles de l'Amérique. En un mot, ces réserves occupent la première place dans le monde. Ce même savant prétend que sous la couche de gaz s'étend une nappe de pétrole.

La troisième localité, de par son importance, est Tourkan, où le champ de naphte et de gaz atteint trois cent cinquante hectares.

Vient ensuite Novsan, localité située non loin de Bakou, par delà le cap Ziha et dans laquelle, à une profondeur de sept à huit cents mètres, on a mis à découvert de grandes réserves de naphte.

Mais l'endroit le plus important en ce qui concerne les réserves de naphte est Lok-Botan. Au forage N° 62, à une profondeur de quatre cent vingt mètres, l'on arrive à pomper journallement deux cent cinquante tonnes de naphte léger. De par sa situation géographique, Lok-Botan occupe une place avantageuse : tout d'abord une ligne de chemin de fer traverse cette localité sise au bord de la mer. En outre, Lok-Botan peut fort bien être relié à Bakou par un pipe-line de douze verstes au maxi-

mum. La nappe de pétrole couvre une surface de plus de trois cents hectares, et la nappe de pétrole en réserve est estimée à cent cinquante-neuf millions de tonnes.

Tout à côté de Lok-Botan se trouvent d'autres champs pétrolifères : Choubani, Atechgah, dont les champs pétrolifères ne couvrent pas moins de sept cents hectares.

Mais l'existence du naphte a été constatée en d'autres lieux.

L'intérêt que présentent ces réserves est qu'il est possible d'en extraire vingt pour cent de benzine.

De ce bref exposé, nous voyons que le naphte soviétique est appelé à inonder le marché mondial à un prix exceptionnellement bas. Cette perspective n'est pas évidemment sans inquiéter les cercles pétroliers anglo-américains.

L'an dernier la presse soviétique se vantait de voir réaliser le plan quinquennal dans l'industrie du naphte en deux ans et demi. De nos jours, ces mêmes journaux se rétractent ; leurs articles sont pleins d'inquiétude et ils écrivent que l'industrie du naphte soviétique est en danger.

C'est pourquoi les organisations soviétiques de Bakou, au cours de meetings, discutent sur les mesures à prendre pour sortir de cette impasse, aussi bien en ce qui concerne l'extraction que l'exploitation du naphte.

Dans le N° 187 du *Bakinski Rabotchi*, on lit que le Comité central d'Azerbaïdjan et le parti communiste, d'accord avec « l'Aznepht », ont convoqué une conférence de spécialistes pour étudier la question du naphte. Des déclarations y furent faites par le secrétaire du parti communiste d'Azerbaïdjan Aga Soultanov, par le président du Comité exécutif de la République de Transcaucasie Moussabekov, et par le chef des affaires du naphte en Azerbaïdjan, Barinov. Les rapports très circonstanciés signalaient que la quantité de naphte extraite journallement dans le rayon de Bakou allait diminuant, en cette quatrième année de plan quinquennal, ne dissimulant pas non plus l'état chaotique des organisations pétrolières. Le plus intéressant de ces rapports a été sans contredit celui de M. Barinov, dans lequel on lit : « Ce n'est pas seulement le Parti qui a mal rempli la tâche qui lui a été confiée, mais encore les autres organisations soviétiques. Le premier semestre de 1932 nous inspire une certaine crainte du fait que pendant cette période il a manqué 5.230.000 tonnes de naphte pour que le plan d'extraction envisagé ait été réalisé. Mais ce qui est encore plus inquiétant, c'est que les proportions du déficit d'extraction du naphte augmentent d'un jour à l'autre.

« La quantité de naphte extraite au cours du mois d'août a baissé de 68 %. La production de la benzine et du pétrole a aussi sensiblement baissé. Le plus triste, c'est que les champs pétrolifères sur lesquels nous avons particulièrement tablé n'ont pas répondu à notre attente... »

Aux explications fournies par les ouvriers, en ce qui concerne

l'extraction déficitaire du naphte qu'ils attribuent à des conditions objectives, M. Barinov répond :

« De tout temps, nous avons entendu et continuons à entendre ces explications. Pour se justifier on a toujours mis en avant ces « conditions objectives ». La cause cependant n'en est pas là. Notre insuccès provient de ce que notre énergie, notre volonté, ont faibli. Une indifférence en toutes choses règne dans notre milieu ; c'est là qu'il faut chercher la cause de la crise. »

De plus, à cette conférence où l'on discute sur la question des salaires et sur les conditions des habitations ouvrières, M. Barinov crut devoir déclarer « que les travailleurs soviétiques responsables ne se sont toujours occupés et ne s'occupent que de leurs affaires et qu'ils ne prêtent jamais aucune attention aux conditions de vie des ouvriers aussi bien qu'aux questions du ravitaillement qui ne les ont jamais intéressés. C'est pourquoi des milliers d'ouvriers parmi les meilleurs quittent les exploitations de naphte pour aller chercher du travail ailleurs. Au cours du premier trimestre de cette année, nous avons engagé de nouveaux cadres d'ouvriers au nombre de 6.300, et dans le même temps 7.700 nous ont quitté. Nous devons reconnaître que dans les organisations du naphte se manifeste l'absence de discipline, si bien que l'anarchie commence à relever la tête. Les questions ayant trait au naphte sont dirigées vers les organisations du Parti au lieu d'être envoyées à l'examen des organisations du naphte. Ces affaires restent des mois entiers sans être examinées pour être ensuite discutées des journées entières ; des résolutions sont alors prises par des gens n'ayant aucune compétence dans les questions du naphte. »

Afin d'arrêter ce danger qui s'annonce, les dirigeants soviétiques ont ordonné de mobiliser toutes les forces des organisations du naphte et d'employer tous les moyens. A cet effet, le Comité central du Parti communiste a édicté un décret auquel le *Bakinski Rabotchi* a consacré un article de tête. Dans cet article se trouve exposée, la gravité de la crise du naphte ; l'auteur insiste sur le découragement des ouvriers et sur la panique qui règne à Bakou. « Lorsque le moment de l'intervention des Etats impérialistes approche, c'est alors, à notre grand regret, que la base principale du pouvoir soviétique, le naphte, se met à clocher, mettant de ce fait la défense de l'Etat dans une situation difficile. Comment se fait-il que les camarades ouvriers ne s'aperçoivent point de ce danger ?... »

Ainsi la justification favorite du Gouvernement soviétique en présence du krach en perspective du système soviétique, c'est le spectre de l'intervention des Grandes Puissances. Mais si autrefois une partie de la classe ouvrière de l'U.R.S.S. croyait à cette invraisemblable histoire, il n'en est pas de même aujourd'hui.

Cette chanson, tant de fois répétée, n'intéresse plus personne.

A. KAPLAN.



La souveraineté des États membres de la Confédération caucasienne

Dans l'article précédent (voir *Prométhée*, n° 70), j'ai essayé de déterminer l'aspect du Pacte de la Confédération caucasienne, son orientation et ses tendances. Nous sommes arrivés à la conclusion que ce Pacte créait une Confédération d'États, c'est-à-dire une Association internationale des États souverains.

Aujourd'hui, je voudrais commencer l'étude détaillée de cet instrument juridique. Il s'agira d'examiner ses principaux rouages, ses dispositions les plus essentielles et les plus caractéristiques. Nous verrons alors que, bien que ce Pacte ne constitue qu'un timide essai, et pour cette raison assez défectueuse, d'organisation fédérative, il n'en présente pas moins beaucoup de qualités qu'il serait injuste de négliger.

Ce projet crée, je l'ai déjà dit, une Confédération d'États souverains. Cela est confirmé par l'article premier du pacte qui dit que : « Les États membres conservent leur pleine et entière souveraineté et exercent tous les droits qui ne sont pas délégués expressément et d'une manière exclusive aux organes du pouvoir fédéral ». Il importe donc avant tout de déterminer le caractère de souveraineté des États confédérés, de préciser le contenu de cette notion et les conséquences qui en résultent.

Qu'est-ce donc que la souveraineté de l'État ? Quel est son critérium ? Quand est-ce qu'on peut dire, qu'on se trouve en présence d'un État souverain ? On dit qu'en droit public il n'y a pas de problème plus complexe et plus obscur que celui de la souveraineté étatique. Les juristes les plus réputés de tous les pays : Laband, Jellinek et toute l'école de Vienne avec Hans Kelsen en tête, pour l'Allemagne; Borel, Le Fur, Duguit, Haurion et Esmein pour la France; Anzilotti et Cavaglieri pour l'Italie, etc..., ont consacré à cette question d'importantes études. Beaucoup de confusions et d'erreurs ont singulièrement obscurci ce problème délicat. Jusqu'à présent encore l'unanimité n'est pas acquise. Mais, du moins, le problème devient plus clair : trois tendances divisent les auteurs modernes.

Je ne puis faire ici une étude détaillée de la question de la souveraineté. Il faut cependant présenter une brève esquisse de cette théorie, car on ne pourra jamais comprendre la situation juridique des États confédérés dans le Pacte caucasien, si l'on n'a pas une idée nette de ce problème.

La notion de la souveraineté, comme l'a fait remarquer très justement le jurisconsulte allemand très réputé Georg Jellinek, n'est pas une catégorie absolue, mais une catégorie historique. Elle est le produit de l'histoire, et s'est formée notamment sous l'influence de la lutte du pouvoir royal en France contre l'Empire et le Pape à l'extérieur et contre les barons féodaux à l'intérieur. C'est à cette époque que les juristes français — notamment Bodin — ont élaboré la théorie de la souveraineté royale, arme qu'ils offrirent aux rois de France pour continuer victorieusement leur émancipation. Et lorsque, à la fin du xvi^e siècle et au début du xvii^e siècle, le pouvoir royal est sorti victorieux de cette lutte, il s'est



déclaré souverain, c'est-à-dire indépendant à l'extérieur vis-à-vis de l'Empereur et du Pape et maître de ses décisions à l'intérieur vis-à-vis des barons. On voit ainsi qu'à l'origine, la notion de souveraineté était une notion essentiellement négative. C'est après que, par une confusion regrettable, on en a fait une notion avec un contenu positif. Mais, cela nous entraînerait trop loin (Voir là-dessus le remarquable ouvrage de G. Jellinek, *La Théorie de l'Etat moderne*, t. II).

La souveraineté constituait donc une caractéristique essentielle de l'Etat. Toute communauté juridique, qui était maîtresse de ses décisions, qui ne s'obligeait qu'en vertu de sa propre volonté et déterminait elle-même sa propre compétence, était une communauté souveraine, donc un Etat. Les juristes allemands ont trouvé une formule frappante pour caractériser la souveraineté. La souveraineté, pour eux, c'est « *la compétence de la compétence* » (*Kompetenz-Kompetenz* ou *Kompetenz-Hoheit*), c'est-à-dire le droit de déterminer librement sa compétence. L'Etat était donc jusqu'aux temps tout récents la communauté politique à la fois la plus élevée et la plus parfaite.

Seulement une telle notion de souveraineté ne pouvait plus subsister du jour où était née la communauté juridique internationale avec le droit international destiné à régler les rapports entre Etats. Tant qu'il n'y avait aucun ordre juridique international juxtaposé ou superposé aux Etats — c'était l'époque de l'anarchie internationale. L'Etat pouvait prétendre à la souveraineté. Mais, depuis la création de cet ordre juridique international, il ne peut plus prétendre être maître absolu de ses décisions et ne peut plus notamment déterminer librement l'étendue de sa propre compétence. Il est limité dorénavant dans son action par le droit international qui lui trace certaines limites.

Alors s'est opérée la transformation du concept de souveraineté. D'une notion absolue, elle est devenue relative. Elle ne signifie plus le droit de déterminer librement sa propre compétence, mais seulement le droit de prendre des décisions définitives dans un domaine déterminé. Elle caractérise l'Etat en ce sens qu'il ne dépend d'aucun autre Etat, il est donc indépendant vis-à-vis de tout autre Etat, mais il relève directement du droit international. La souveraineté dans cette nouvelle conception signifie la subordination directe au droit international, le fait de ne relever que de ce droit, ce que les Allemands appellent la « *Völkerrechtsunmittelbarkeit* ». Elle est donc la masse des compétences directement dévolue par le droit international aux Etats. Telle est l'idée moderne de la souveraineté qui a reçu l'adhésion d'un grand nombre de juristes.

Lorsque, par conséquent, l'article premier du Pacte caucasien déclare que « les Etats membres conservent leur pleine et entière souveraineté », cela ne veut pas dire que les Etats ont tous les droits et peuvent faire ce qu'ils veulent, mais simplement ceci que, malgré le Pacte de Confédération qu'ils ont conclu, ils continuent de relever directement du droit international. Or, le principe le plus fondamental de ce droit, c'est *pacta sunt servanda*, le principe de l'observation scrupuleuse des traités et de l'impossibilité de se délier unilatéralement. La situation des Etats confédérés est donc assez complexe; ils sont régis par deux sortes de dispositions : d'abord par celles du Pacte de Confédération, ensuite par les règles générales du droit international public.

Nous venons ainsi de déterminer le caractère de la souveraineté des

Etats membres de la Confédération caucasienne. Il signifie, nous l'avons vu, que chacun des Etats ne peut poursuivre sa politique nationale que dans les limites du Pacte et du droit international général.

Quelles sont les conséquences qui résultent de cette souveraineté des Etats confédérés ? Ces conséquences sont nombreuses et très importantes.

La première concerne l'interprétation du Pacte. Les dispositions de ce Pacte doivent être interprétées d'une façon restrictive. Les limitations que celui-ci impose aux Etats ne peuvent être élargies sans le consentement des Etats confédérés. De nouvelles restrictions ne peuvent donc être établies que par la revision du Pacte : or, celle-ci exige la ratification de tous les Etats qui entrent dans la Confédération (article 16 du Pacte).

Illustrons par un exemple concret cette observation que les limitations apportées à la souveraineté des Etats membres doivent recevoir une interprétation restrictive. L'article 4 du Pacte interdit aux Etats membres de conclure entre eux toute alliance et tout traité politique. Il en résulte forcément que ces Etats peuvent conclure tous les autres traités, à moins encore qu'une autre disposition formelle du Pacte ne limite leur droit sur un autre point (article 5 du Pacte). Ils peuvent donc conclure entre eux des traités de commerce, de transit ou des traités portant la réglementation d'un objet particulier : émigration, pêcheries, etc... Ces traités sont des traités internationaux, puisqu'ils sont passés par les Etats souverains; ils sont en conséquence régis par le droit international général quant aux conditions de leur conclusion, de leur validité juridique et quant aux effets qu'ils produisent.

En second lieu, la souveraineté des Etats confédérés entraîne cette conséquence importante que l'autorité centrale n'a aucun droit de s'immiscer dans les affaires intérieures de ces Etats. Ceux-ci sont absolument indépendants au point de vue intérieur.

Ils ont d'abord l'autonomie constitutionnelle, c'est-à-dire qu'ils se donnent eux-mêmes une constitution et peuvent la modifier librement. Contrairement à ce qui a lieu dans les Etats fédéraux où la Constitution fédérale impose aux Etats membres une certaine forme de gouvernement, notamment celle que prend l'Etat central lui-même, dans une Confédération d'Etats il ne peut y avoir une obligation de ce genre. Les Etats confédérés peuvent adopter la forme de gouvernement qui leur plaît. Il est évident que pratiquement une union durable est impossible entre une République démocratique et une dictature militaire ou la monarchie absolue. Mais, ce qui est impossible en fait, ne l'est pas au point de vue juridique.

Ils ont ensuite l'autonomie législative et judiciaire. Ils peuvent organiser les différents pouvoirs de la façon dont ils veulent : ils peuvent adopter le système bicaméral ou celui de la chambre unique, le régime parlementaire ou le régime démocratique, instituer la séparation de pouvoirs ou leur confusion. A tous ces points de vue, comme au point de vue de l'organisation judiciaire, ils jouissent d'une liberté absolue.

Il en est de même de l'autonomie administrative. L'organisation des services publics est à leur entière disposition; ces services peuvent être agencés de manière à créer un régime essentiellement centralisé. Ou bien, au contraire, la décentralisation peut être poussée jusqu'à la création des provinces autonomes, avec la participation de ces provinces aux décisions du pouvoir central.

Toutes les matières internes échappent donc à l'autorité fédérale dans une Confédération d'Etats; elle n'a pas le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures de chacun des Etats confédérés. Il en est de même de ces Etats eux-mêmes : aucun d'eux ne peut s'arroger le droit d'intervention dans les affaires d'un autre Etat. Cette intervention leur est rigoureusement proscrite puisqu'en somme, à part le Pacte d'union, ce sont des Etats absolument indépendants les uns des autres.

Il résulte enfin de la souveraineté des Etats une dernière conséquence relative à la révision du Pacte de la Confédération. Le Pacte est un Traité international; or, le droit international n'autorise jamais une dénonciation unilatérale d'un traité international. Celui-ci ne peut être modifié que d'un commun accord de toutes les Parties Contractantes. C'est ce que proclame l'article 16 du Pacte caucasien qui subordonne l'entrée en vigueur d'une modification, votée à l'unanimité par le Conseil des Etats, à la ratification des Etats confédérés.

Telles sont les conséquences qui dérivent du caractère d'Etat souverain des Etats confédérés. On a vu que leur situation juridique est complexe. Cette complexité est due à ce fait qu'ils sont subordonnés à deux sortes d'ordre juridique : l'ordre créé par le Pacte — ordre particulier à ces Etats; et l'ordre international qui est général. Leur souveraineté subit ainsi une double limitation : elle est d'abord limitée par les règles du droit international général mais, de plus, elle est restreinte par les règles du droit international particulier, à savoir par le Pacte de la Confédération. La question se pose de savoir auxquelles de ces deux sortes de règle il faut donner la préférence en cas de conflit. Sans aucun doute, il faut d'abord appliquer les règles du Pacte, en vertu du principe que la loi particulière prime la loi générale. C'est ainsi que si le droit international général permet aux Etats d'envoyer et de recevoir des représentants diplomatiques, ce droit est enlevé aux Etats confédérés par le Pacte et reconnu d'une façon exclusive à l'autorité fédérale. On peut en dire autant du droit de déclarer la guerre et de celui de conclure les traités.

Il importe cependant de remarquer que ces limitations ne font pas perdre aux Etats confédérés leur souveraineté, parce qu'elles sont volontaires et surtout parce que chacun de ces Etats peut se délier des obligations que leur impose le Pacte, en exerçant le droit de sécession qui découle directement de leur caractère d'Etat souverain. Nous verrons d'ailleurs que l'exercice de ce droit si dangereux n'est pas arbitraire, mais enfermé, au contraire, dans des limites assez étroites.

M. M.



LA FAMINE EN UKRAINE

Le titre que nous donnons au présent article semblera peut-être un peu bizarre. « La famine en Ukraine... » — Oui, la famine sur le territoire qu'on a de tout temps appelé « le grenier de l'Europe ». Eh oui, la famine, encore la famine ! Les années terribles de 1921-1922 semblent surgir de nouveau des ombres du passé, ces années qui coûtèrent au peuple ukrainien plus de 2 millions d'hommes, morts de misère, emportés par la faim. Véritablement, le sort de l'Ukraine est par trop douloureux ; elle ne fait que souffrir.

L'année 1932 s'annonce d'une dureté exclusive, et personne ne peut quant à présent préciser les proportions du fléau qui approche. La presse soviétique se tait. De rares informations apparaissent de ci de là, tandis que les dispositions du Gouvernement des Soviets concernant les impôts, les récoltes, etc., nous aident à comprendre la véritable situation en Ukraine.

Écoutons d'abord le langage des chiffres. Le plan des semailles de printemps de 1932 n'a pu être exécuté dans toute son ampleur. Jusqu'au 1^{er} juillet 1932 la surfaceensemencée en Ukraine était de 16.851.000 hectares, c'est-à-dire les 88,2 % du plan, soit 1.664.000 hectares de moins qu'en 1931 (*Pravda*, n° 193). Cela veut dire que, si un hectare de terreensemencée en Ukraine donne une moyenne de 3.200 kilos de blé, à condition toutefois que la récolte soit aussi moyenne, l'on aura cette année 5.324.800 tonnes de blé en moins que ce qui avait été prévu. Ce chiffre par lui-même est assez impressionnant !

Il faut ajouter aussi que les récoltes de 1932 en Ukraine ont été moyennes. D'après les statistiques bolchevistes, les chiffres fournis sur les moissons laissent voir qu'au 20 août il n'y avait que 38,6 % de blé en meules et 13,4 % seulement de blé battu (*Pravda*, n° 235). Cela veut dire que les travaux agricoles sont en retard, faute des machines et de cheptel, circonstance qui ne manquera pas d'accroître la famine et cela d'autant plus que les chiffres fournis par les statistiques soviétiques sont toujours inexacts. Les bolcheviks, en effet, cachent soigneusement la vérité, ce qui fait qu'en réalité la situation est beaucoup plus pire ; il suffira pour s'en convaincre de porter notre attention sur l'état du ravitaillement. Même si on admet la véracité de ce chiffre de diminution de la surfaceensemencée de 1.664.000 hectares mentionné plus haut, le fait de cette diminution donne déjà beaucoup à réfléchir.

Le Gouvernement des Soviets se montre fort inquiet de cette lamentable situation. Bien avant la moisson il organisait à Kharkov une conférence du parti communiste d'Ukraine. MM. Molotov et Kaganovitch, deux éminents dignitaires du Kremlin rouge, vinrent tout spécialement prendre part à cette conférence et ils y critiquèrent vivement les autorités locales, les accusant de ne pas avoir été assez énergiques dans la question du ravitaillement. Mais quelles qu'aient été les résolutions « énergiques » prises à cette conférence, la réalité ne s'en est pas montrée plus clément. Le chiffre de stockage du blé au mois d'août n'a pas dépassé 5,9 % du plan annuel (*Pravda*, n° 233).



Les faits sont là. Ce même organe, la *Pravda*, déjà au début du mois d'août, c'est-à-dire peu après ladite conférence, avoua que la situation en Ukraine ne s'améliore pas et, après avoir mis sur le dos des autorités locales tous les péchés du monde, les accusa encore d'un péché plus grave, celui d'avoir manqué d'enthousiasme et de verve ! Il est certain que des poursuites seront exercées en Ukraine contre tel ou tel fonctionnaire, que ces derniers auront à répondre devant le « tribunal révolutionnaire » pour un « crime » qu'ils auront ou n'auront pas commis. L'on y verra aussi probablement des « procès monstres » pour détourner l'attention du pays et pour rejeter sur ces « coupables » la responsabilité de la misère actuelle. Mais tous ces coups de théâtre ne changeront rien à la situation.

Déjà, à l'heure actuelle, la presse étrangère a recueilli des informations d'après lesquelles les autorités soviétiques ont fusillé quelques dizaines de paysans dont le seul « crime » consistait à s'en être allés sans autorisation préalable glaner des épis de blé dans les champs des kolkhoz.

Ces mesures apporteront-elles une amélioration quelconque ? Il est permis d'en douter. On continuera à prélever « l'impôt » sur la production agricole pour ne laisser qu'une maigre quantité de blé pour l'ensemencement prochain et pour les besoins de la population.

La menace de la famine a provoqué déjà des soulèvements assez sérieux. Il y a eu des révoltes en Ukraine comme partout ailleurs du reste en U.R.S.S. Au cours de ces révoltes, la population affamée a saccagé les dépôts et les stocks de blé et de marchandise. Ces révoltes ont été réprimées avec une cruauté inouïe par les détachements du Guépéou fidèles aux dirigeants de Moscou. Nombreuses ont été les exécutions sommaires, les déportations en Sibérie et aux célèbres îles Solovki. Rien n'a manqué, sauf le pain...

Il est vrai que les dernières nouvelles qui nous parviennent du « paradis communiste », nous disent que Staline, dont la situation actuelle est très compromise, a décidé de céder quelque peu aux exigences du peuple affamé. On est venu à parler d'une réduction de l'impôt en blé que prélève l'Etat, de facilités accordées aux terres collectivisées, etc... Mais, que peuvent ces « réformes » quand l'essentiel, le système d'exploitation, reste le même. Les mesures envisagées ne sont et ne seront que des palliatifs, lesquels n'auront d'autre effet que de retarder l'explosion de la haine du peuple contre la tyrannie de Moscou. Elles atténuent la misère actuelle de la population, mais elles ne donneront jamais satisfaction aux exigences de l'Ukraine.

L'hiver est là, menaçant, la population ukrainienne ne tardera pas à en sentir les rigueurs. Il est difficile de prévoir ce qui arrivera, mais on pressent déjà que des événements sanglants se préparent.

Bornons-nous ici de citer les paroles extraites d'une lettre récemment reçue de l'Ukraine. Après avoir décrit la situation tragique et désastreuse dans laquelle se trouve plongée sa région, l'auteur, pris de lassitude et le cœur rempli de douleur, s'écrie :

« A quand la fin de cette misère. Mais, quand elle viendra, elle sera terrible, la terre en tremblera !... »

Oui, en effet, la fin de cette misère provoquée par l'asservissement de l'Ukraine sera terrible; nous pressentons déjà cette fin et nous souhaitons qu'elle vienne le plus tôt possible.

DMYTRO BOUG.

Revue de la Presse

Notre protestation

Le journal *Yach Turkestan*, organe de défense nationale du Turkestan, élève une véhémence protestation contre l'attitude désinvolte du journal russe *Les Dernières Nouvelles*, qui ne craignent pas de propager toute sorte d'infamies contre le peuple turkestanien. Lisez plutôt :

« Le 14 août dernier, dans les *Dernières Nouvelles*, journal russe dirigé par M. P.-N. Milioukov, il a été publié un chapitre des souvenirs d'un certain prince Bariatinski, relatant son voyage au Turkestan en 1905. M. Bariatinski écrit, entre autres, qu'accompagné par un agent de police il avait visité, à Samarkand, un établissement dénommé « bei-kabak » qui, au dire de l'agent, était « une maison publique indigène ». Ce même représentant du pouvoir public « m'avait expliqué, dit M. Bariatinski, que les indigènes, conformément à leurs mœurs, « avaient l'habitude d'y amener leurs filles et leurs femmes ; il m'avait montré « une jolie jeune fille présente là avec sa mère, épouse d'un indigène bien connu, « un fonctionnaire, quelque chose comme maire de la municipalité locale ».

« C'est avec le sentiment d'un profond dégoût que nous citons cette turpitude qui ne manquera pas de résonner douloureusement dans l'âme de chaque Turkestanien. De nombreuses lettres qui arrivent à la rédaction de *Yach Turkestan* témoignent de la profondeur de l'outrage porté par le « bei-kabak » du noble prince.

« Sans attendre ces lettres, le rédacteur de *Y.T.*, M. Moustafa Tchokaef a adressé, le 17 août, à la rédaction des *Dernières Nouvelles* une lettre dans laquelle il déclare que les mœurs décrites « d'après le dire de l'agent de police de Samarkand », par le prince Bariatinski, n'ont jamais existé au Turkestan, le mot même de « bei-kabak » est absolument inconnu dans notre langue, et que M. Bariatinski a été induit en erreur par son cicerone officiel. M. Tchokaef ajoutait que « les Russes même les plus cultivés ne sont pas libres d'une « prédisposition à croire à toute sorte d'infamie lorsqu'il s'agit de notre peuple ». « Excusez-moi, disait M. Tchokaef dans sa lettre adressée à la rédaction du « journal de M. Milioukov, mais l'insertion dans les colonnes de votre journal de « cette ignominie, sans la moindre réserve, n'en est-elle pas une preuve suffisante ? »

« Deux semaines plus tard, le 1^{er} septembre, les *Dernières Nouvelles* faisaient savoir qu'elles se refusaient à publier le démenti de notre rédacteur.

« Les motifs du refus : le journal russe estimait qu'il n'était pas désirable d'ouvrir une discussion sur ce thème.

« Nous nous sommes habitués à toute sorte de bêtise colportée au sujet de notre peuple dans la presse russe. Dans des éditions d'avant-guerre aussi bien qu'à présent, dans des éditions soviétiques, on a écrit, sur les mœurs et les habitudes de notre peuple, beaucoup d'absurdités mêlées d'insinuations malpropres, mais « bei-kabak », relaté dans les *Dernières Nouvelles*, est la plus répugnante de toutes celles que nous ayons jamais lues.

« Laissant le vieux prince dans son « bei-kabak » avec son cicerone officiel, nous protestons contre le refus de la rédaction du journal *Les Dernières Nouvelles* de publier le démenti de notre rédacteur.

« Nous avons cru que les *Dernières Nouvelles*, qui se réclament d'être l'interprète de l'opinion avancée de la démocratie russe, prendraient elles-mêmes des mesures susceptibles d'atténuer la douloureuse impression produite sur les

Turkestanien par leur fangeux « bei-kabak ». Nous nous sommes trompés. Les *Dernières Nouvelles* aggravèrent l'outrage que nous avons reçu par leur attitude inqualifiable. Les Turkestaniens s'en souviendront. »

Ne vaudrait-il mieux aller directement chez le rédacteur responsable et lui cracher au nez?... Il est probable que l'auteur d'un tel acte passera en police correctionnelle mais en revanche il sera récompensé par un soupir de soulagement de tout le Turkestan.

CHRONIQUE

CAUCASE DU NORD

L'on signale que les éléments antisoviétiques du rayon de Chalinsk en Tchetchnie ont effectué une attaque contre les travailleurs du parti et soviétiques, plus particulièrement contre les communistes russes. Au cours de l'engagement, huit travailleurs du parti russe ont été blessés et un a été tué; l'on compte aussi deux Tchetchènes communistes blessés et un Arménien. Parmi les assaillants, on compte quelques instituteurs qui, indignés d'avoir vu passer l'argent qui leur était destiné à d'autres institutions que la leur, se joignirent aux insurgés. L'ordre ne put être rétabli que le cinquième jour avec les forces du Guépéou. Le représentant des autorités régionales, travailleur responsable du rayon, A. Zmoveïski, quitta hâtivement son poste, motivant cet abandon du fait fait de l'hostilité manifestée par les habitants tchetchènes envers les autorités soviétiques. Ledit Zimoveïski a été de ce fait exclu du parti et déféré en justice.

*
* *

Le tribunal régional tchetchène ayant à juger un certain nombre de personnes accusées d'avoir semé la panique au marché des kolkhoz de Grozny en Tchetchnie et de s'être livrées à des voies de faits sur la personne des miliciens locaux, a condamné les nommés Sokolov et Boutine à la peine capitale et les nommés Kourban Saïd, Manvel Nariman, Zemat, Soultыз, Baïbek, Engalich, Mechtcher, Mouratkhan et Mihed à dix ans de prison.

*
* *

Au cours de la séance du plenum du Comité régional de la Tchetchnie à la fin du mois d'août, une attention toute spéciale a été portée sur l'état actuel des organisations du parti et du front de la collectivisation. Une certaine inquiétude s'est emparée des assistants lorsqu'on a constaté que de nombreux travailleurs du parti avaient « déformé » la ligne politique du parti, qu'une grande partie de la population se trouve constamment offensée par les organes du parti et par le pouvoir soviétique, ce qui permet aux éléments antisoviétiques et aux organisations des insurgés de se présenter en qualité de défenseurs du peuple. Quant à ce qui touche aux questions de collectivisation, il a été signalé que dans nombre de rayons le pourcentage effectif des opérations de collectivisation est inférieur de moitié aux statistiques qui ont été publiées. C'est ainsi par exemple que dans le rayon Ourous-Martanov, il a été constaté que 15 % seulement des exploitations agricoles ont été collectivisées au lieu des 42 % que signalent les statistiques, que dans le nombre de présences aux réunions du parti dans les rayons atteints à peine 10 % de l'ensemble des gens du parti.

Le plenum a également constaté que, parallèlement avec l'esprit d'indiscipline qui règne dans les groupes dirigeants, se développe l'activité des éléments antisoviétiques.

*
**

Pour la première fois, une spartakade nationale des Montagnards a été organisée à Naltchik. Plus de 4.00 participants ont été enregistrés et plus de 500 invités venus des différentes régions nationales du Caucase du Nord et du Daghestan ont répondu à l'appel. Les multiples démarches qui ont été faites par la jeunesse locale ont permis d'organiser cette fête sportive, non pas à Rostov ainsi que l'auraient désiré les autorités soviétiques, mais à Naltchik, capitale de la Kabardie-Balkarie.

*
**

Dans les conditions du système soviétique, le commerce des kolkhoz prend de jour en jour des formes anormales. Les réquisitions, les amendes, les pots-de-vin ont pris un tel développement sur les marchés que les gens des kolkhoz et des exploitations individuelles se risquent difficilement à porter leurs produits au marché kolkhozien. Le plus souvent ils préfèrent vendre leurs marchandises aux intermédiaires, aux spéculateurs rencontrés en route avec lesquels il est plus facile de s'entendre et qui à son tour saura mieux s'arranger avec la milice des marchés, toute-puissante en ce moment. Un tel état de choses n'a pas été cependant sans amener des troubles, notamment à Makhatch-Kala (Daghestan) où paysans et miliciens en sont venus aux mains. La bagarre dura quatre heures au cours desquelles deux miliciens furent tués ainsi que l'inspecteur qu'avec l'arrivée d'un détachement du Guépéou.

*
**

La *Groznenskaïa Gazeta* engage les organisations compétentes et la collectivité en général, à lutter contre les pénibles conditions, voire même anormales. Nonobstant une campagne intensive, rien ou à peu près n'a été fait. La plupart dans lesquelles sont tenus de travailler les spécialistes ingénieurs et techniciens, des spécialistes et élèves-spécialistes sont obligés, après un travail continu de douze heures, de chercher par ailleurs le moyen de se créer des éléments de vie supportable. Aussi leur est-il impossible, faute de temps, de suivre les nouvelles améliorations ou découvertes scientifiques dans la technique. Le dit journal écrit qu'au cours d'une année neuf spécialistes ont dû abandonner les établissements pétroliers de Grozny, en raison des mauvaises conditions de leurs logements, trois autres du fait des conditions défectueuses du travail, trois en raison de la modicité des salaires et dix autres sont allés dans d'autres établissements. Dans ces conditions, écrit le journal, l'initiative et les connaissances des ingénieurs et techniciens ne peuvent être utilisées d'une manière rationnelle.

UKRAINE

Le Congrès International des Associations de Mutilés de Guerre et Anciens Combattants (C.I.A.M.A.C.) et l'Ukraine.

Le Congrès de la Conférence Internationale des Associations de Mutilés de Guerre et Anciens Combattants (C.I.A.M.A.C.) s'est tenu du 1^{er} au 3 août à Vienne. Depuis l'année 1929, l'Association des Invalides de guerre ukrainiens en Pologne en fait partie.



Les congressistes, dont le nombre a atteint deux cents personnes, sont arrivés de différents pays comme la France, l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Pologne, l'Autriche, la Roumanie, etc...

La séance solennelle de l'ouverture a eu lieu le matin du 1^{er} août, au Parlement autrichien ; le chancelier d'Etat Bourèche ainsi que tout le monde officiel y étaient présents. Après quoi commencèrent les travaux de la commission économique et celle de la paix.

Dans cette dernière prirent la parole le professeur Cassin et le député Rosman, l'un éclairant la question de la paix et du désarmement au point de vue français, l'autre au point de vue allemand. Immédiatement après, le délégué ukrainien, le professeur Smal-Stocki, a prononcé un discours où il a déclaré que selon les délégués français et allemand la paix en Europe serait assurée dès que leurs pays auraient trouvé un langage commun. D'après le délégué ukrainien, il ne serait alors question que de l'*Europe Occidentale*, car il est prématuré de poser la question de paix en Europe Orientale où gémissent sous le joug de la Moscovie brutale les pays asservis par elle : l'Ukraine, la Géorgie, le Caucase, le Turkestan, le Don et autres. « Et si vous tenez à la paix mondiale, a-t-il dit, il faut que ces peuples soient délivrés de la Moscovie communiste qui les terrorise et les exploite voilà plus de dix ans. C'est seulement quand nous aurons recouvré notre liberté, que la paix en Europe deviendra stable. »

Le délégué conclut en demandant à la commission de voter la motion suivante, qui sera un appui moral pour les peuples opprimés :

« De toute manière, une paix durable ne peut être établie que si les peuples sont libres et que si les citoyens disposent de la liberté de leur personne, de leurs opinions et participent aux responsabilités et au contrôle de la direction de leur propre pays. »

Cette motion a été unanimement adoptée par le Congrès dans sa séance du 3 août.

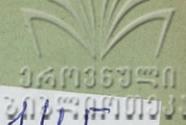
Changement de la politique bolcheviste envers les Ukrainiens en Extrême-Orient (Correspondance de Kharbine).

Plus de 40.000 Ukrainiens habitent « Zeleny-Klyne », terre située au Nord de la Mandchourie, le long de la mer d'Okhotsk. Le pourcentage des Ukrainiens atteint dans différentes parties du pays 80 % de la population entière, dans d'autres 25 % seulement. Après la Révolution de 1917, le mouvement national ukrainien a été très intense : de nombreuses écoles ont été ouvertes, des journaux fondés, des associations professionnelles et culturelles organisées. Un comité spécial administra même le pays.

Avec l'avènement des bolcheviks, le mouvement national a été liquidé : églises, écoles et théâtres ont été désaffectés, les personnes se trouvant à la tête du mouvement ont été arrêtées ou fusillées. Beaucoup d'Ukrainiens ont dû émigrer en Mandchourie où ils ont pu organiser leur vie nationale.

Mais tout récemment la politique bolcheviste à Zeleny-Klyne a brusquement changé. D'après le journal soviétique *Wisty*, on aurait organisé 14 régions ukrainiennes. Plus de trois cents instituteurs ukrainiens y sont envoyés pour organiser l'école nationale. Une école spéciale pédagogique est déjà fondée, — un Institut agronomique à Blagovechetchensk serait en vue. Un journal ukrainien est fondé à Khabarovsk.

On se demande quelle serait la raison de ce changement brusque de la politique bolcheviste ? Pourquoi ont-ils cessé de persécuter la population ukrainienne de Zeleny-Klyne. Auraient-ils peur de perdre les sympathies de la population ukrainienne avec le territoire qu'elle occupe ?



E5114E
1932